Numéro 160

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
JUILLET - AOUT 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°160
Juillet - Août 2026

SOMMAIRE

- Jonathan Mfiri Kenshune, *Analyse de la perception des stratégies d'attractivité et de fidélisation des croyants des églises chrétiennes à Kinshasa*……1
- Marc Kobo Makolo, *Les conditions spécifiques à la responsabilité du transporteur aérien*13
- Léon Engondo Makaba, *Formation des apprenants adultes dans les centres d'alphabétisation de la ville de Kinshasa*21
- Deborah Mabiala Mvunda, Freddy Clever Lubala Kasumbi, Ange Mondo Ntimansiemi, *Déterminants d'accès à l'entrepreneuriat numérique par les jeunes universitaires de Kinshasa*28
- Djuma Pili Babu, *La gestion de chambre comme stratégie politique* 37
- Paul Samangua Okitalange, *La gouvernance sécuritaire dans l'Est de la RDC face aux interventions régionales et internationales*43
- Bénie Biselele Ntumba, *La responsabilité disciplinaire des commissaires aux comptes en droit positif congolais*50
- Ally Kabongolo Lusamba, Augustin Cilengi Kandolo, *Informalité urbaine et gestion environnementale à Kinshasa : contraintes pour les politiques publiques* 60
- Eddy Ngomele Mayele, David Kutangila Mayoya, *La prédiction des transactions frauduleuses dans une plateforme mobile de vente d'espaces commerciaux virtuels : application du modèle Isolation Forest (2023-2026). Cas de Kinshasa/RDC*66
- Leblanc Muyaka Wendo, *Analyse empirique du risque de crédit bancaire par l'approche de scoring : essai avec le cas de la Rawbank*76
- Ange Matondo, Josué Ozowa Latem, *Les manifestations psychopathologiques liées à la séparation du téléphone portable chez les adolescents scolarisés : étude empirique en milieu scolaire*84
- Israël Bongongo Atula, Esther Mboyo Engunda, Maria Mbombo Kakanda, *La géopolitique minérale en Afrique centrale et la sécurité : regard sur la RDC* 91
- Gertrude Mangaza Kangela, *De l'effectivité de la protection des droits de la veuve à l'épreuve des réalités sociales en RDC : cas de la tribu Lega*98
- Jean-Jules Mboti Matolu, *Mythe de la conscience dans la gestion des déchets à Kinshasa : entre idéalisme moral et réalité institutionnelle*104
- Thérèse Bilonda Lukusa, *La limitation irréalisée de la dot en RDC : entre normativité légale et résistance coutumière*109
- Espérant Senemona Nakwafion, Hilaire Makindu Massamba Kaba, Xavier François Langi Sogena, *Processus d'acquisition des ressources et performance des PME dans la ville de Gemena*.....115
- Mimie Mpika Nsungi, *Immigration irrégulière en RDC : causes, conséquences et mécanismes de protection des étrangers*123
- Aristote Mango Bepaly, *La responsabilité civile à l'épreuve de la protection du consommateur numérique en droit congolais*129
- David Odia Mbuyi, *Déterminants de la croissance économique des pays en développement : approche panel de 2005 à 2017*136
- Maria Mbombo Kakanda, Papy-Marcel Nyamabu Kabengele, Israël Bongongo Atula, *L'ANAPI et l'impact des investissements directs étrangers en République Démocratique du Congo : défis et opportunités*143
- Pierre Dikete Koyamondja, *L'effectivité des droits fondamentaux face à l'analphabétisme et au déficit d'accès à l'information : entre fiction juridique et citoyenneté inaccomplie* 150

- Victor Kapoke Okito, *Le rôle des médias de la province du Sankuru face au recrutement des jeunes dans l'armée pendant la période de guerre à l'Est de la RDC*……156
- Austin Bongima Bolangi, *Infrastructures de transport et dynamique de la croissance endogène en République Démocratique du Congo : approche économétrique par le modèle à correction d'erreur* 165
- Mundonga Kimpembe C., Ngongo Kilongo F., Amina Lwikitcha B., Mutula Mudekere J., *Le développement intégral des chrétiens des Églises locales de la 8e CEPAC, axe Chahi dans la ville de Bukavu : une analyse critique pour la mission holistique de l'Église*174
- Gudule Muzongo Mbo, Jocelyn Nappa Usatu, Guillain Komana Kota, Exaucé Bumbakini Kubemba, *Accès à la protection sociale et prise en charge institutionnelle des personnes du troisième âge à Kinshasa*181
- Schekinah Mopiti Mikwa, Deborah Bowa Baike, *Gratuité de l'enseignement primaire et qualité de l'éducation dans la ville de Kinshasa : une analyse de la commune de Limete (2020-2025)* 191
- Faida Zahabu Mwangu, *Bilocalité conjugale et mobilité professionnelle à Lodja : analyse sociologique des stratégies de résilience familiale en contexte d'enclavement*198
- Éric Mbutyabo Makati, *La responsabilité civile et environnementale des entreprises minières en droit congolais : quelles réparations pour les dommages écologiques ?*204
- Willy Luanda Bautolinga, Jean-Pierre Kolokota Baelo, Félix Mbangala Bimbu, Jacques Djoli Iseng'Ekeli, Barthélemy Omeonga Tongomo, *La question épistémologique des thèses doctorales en sciences sociales en République Démocratique du Congo : fondements juridiques et enjeux de la participation des autorités coutumières à la protection des écosystèmes forestiers*210
- Jean Roger Kayembe Kabeya, *Analyse juridique des guichets uniques congolais : cas de celui de la déclaration et paiement uniques de l'impôt et cotisations sur les rémunérations des travailleurs*215
- Tommy Bakola Bolingo, *État des lieux de l'Agence nationale pour la promotion des investissements et du guichet unique face à la création d'entreprise en République Démocratique du Congo*……221
- Charles Kasereka Matsipa, Félicité Langwana Kiwani, Marthe Khake Kabuo, *Catastrophes naturelles et résilience communautaire : perception et stratégie d'adaptation des riverains de la rivière N'djili face aux inondations à Kinshasa*229
- Jean-Paul Lumvutu Mandiangu, *De la problématique de la mise en œuvre mitigée par la République démocratique du Congo de ses engagements internationaux relatifs à la protection de sa biodiversité*235
- Delphin Dieudo Shimuna, Socrate Ibutshi Musongo, Steve Kabasele Mukeba, *Communication gouvernementale et protection de l'environnement en République démocratique du Congo : analyse des politiques publiques, défis et perspectives*251
- Jérôme Mungukende Pithua, *Intégration régionale et crise sécuritaire : regard sur l'adhésion de la RDC à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est*258
- Bénédicte Akukwi Stella, Aristide Manzusi Nketo, *L'entrepreneuriat féminin comme forme de participation citoyenne économique en République démocratique du Congo : rôle et influence des associations entrepreneuriales féminines dans les politiques publiques*266
- Véronique Ndjeka Olele, Danny Kabongo Kandolo, *Modélisation des relations entre climat relationnel, bien-être et performance scolaire : proposition d'un dispositif méthodologique mixte en contexte scolaire congolais*279
- Evariste Mbayabu Ntambwe, Danny Kabongo Kandolo, *Impact des outils pédagogiques locaux sur la compréhension des concepts mathématiques chez les élèves du primaire en milieu rural : cas de la Sous-division de Lodja 6 (RDC)*285
- Carine Lomotsha, *Application du plan de prévision des matières selon l'approche par compétences en coupe-couture : cas du centre de Tshumbe*291
- Brigitte Anibiloni Sungufue, Nestor Kombozi Waloimi, Augustin Avoci Pithua, Jean-Bosco Ndungo Walaya, *Inflation et taux de change en République démocratique du Congo de 1990 à 2022*…..298
- Jean Mbuyu Luyongola, Benjamin Makamba Mbalanda, *L'irrecevabilité du pourvoi en cassation : audit critique des arrêts de rejet liés au mandat, au délai et aux décisions préparatoires*311
- Guy Mbau Gibanda, *Gouvernance universitaire et reddition des comptes : effets sur l'image institutionnelle des établissements publics d'enseignement supérieur à Kinshasa*321

- Matthieu Tshilumba Kalenga, *L'impact de la digitalisation des procédures d'importation via la FERI sur la performance du commerce extérieur de la RDC*330
- Angèle Ngoy Kasongo, Danny Kabongo Kandolo, *Influence des stratégies pédagogiques locales sur l'apprentissage de la lecture en milieu rural : cas des écoles primaires de la Sous-division Lubefu 2*337
- Jean-Thomas Omalohembe Mumbola, Paul-René Lohata Tambwe Okitokosa, *Difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation de base en milieu rural sankurois : analyse des inégalités et stratégies d'amélioration de 2019 à 2023*346
- Stanis Kwete Minga, *Evolution des modes de passation des marchés publics en RDC : une évaluation statistique sur la période 2016-2021*.....351
- Blaise Nzuzi Kimini, *Publicité déguisée des produits présentés comme médicamenteux sur les réseaux sociaux : opportunité commerciale ou risque de sante publique ? Analyse de contenu des plateformes Facebook « SM Market – Herbal Spray »et WhatsApp « Santé pour Homme et Femme – FDA »*…….361
- Jean Eloho Omokoko Ovungu, Henock Kasimoto, Raoul Kienge-Kienge Intudi, *Construction symbolique d'altérité conflitogène intercommunautaire dans le Sankuru*369
- Jean-Paul Liyongo Bompoko, *Audit des recettes tarifaires et mobilisation des ressources du trésor public en RD Congo : analyse empirique du Port de Matadi de 2021 à 2025*…….372
- Eugénie Dinkembi Dimbueni, *Le Mandombe face aux dynamiques contemporaines de préservation et de revalorisation de l'identité culturelle Kongo*378
- Belvie Kabamba Kabeya, *Crise de l'effectivité du droit pénal face aux fautes de gestion financière des sociétés commerciales dans les marchés publics en RDC*385
- Stella Dago Alino, *La grammaire du pouvoir répressif international : de la responsabilité pénale individuelle à la responsabilité du supérieur hiérarchique*395
- Grace Pongo Ndjondo, *Le management des institutions confessionnelles pour le développement local : cas de l'Église kimbanguiste à Kinshasa*401
- Marcelin Mukala Musiru, *Les paradoxes de la profession des journalistes en RDC : liberté proclamée, indépendance entravée ?*409
- François Layinga Katete, *Crise sécuritaire de Mobodo dans l'espace Grand Bandundu et sa résolution par l'approche EXAUCLEP*.....416

EVOLUTION DES MODES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO :

une évaluation statistique sur la période 2016-2021

par

Stanis KWETE MINGA

Apprenant au DEA à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa

Résumé

Cet article analyse l'évolution des modes de passation des marchés publics en RDC entre 2016 et 2021. L'objectif est d'examiner la dynamique des différents modes de passation afin d'apprécier leur évolution au cours de la période étudiée. La méthode statistique, appuyée par la technique documentaire, a été utilisée pour l'analyse des données issues des rapports annuels des marchés publics. Les résultats renseignent que les modes concurrentiels ont globalement dominé la période étudiée. En 2016, 61% des marchés ont été attribués par appel d'offres contre 35,5 % par gré à gré suivi de 2,84% par consultation des fournisseurs en valeur. En 2017, l'appel d'offres représente 22,95 % des marchés en volume et 65,07 % en valeur. Par ailleurs, le gré à gré représente 24,6% en nombre et 32% en valeur. En 2018, les appels d'offres concentrent 75,84 % de la valeur globale des marchés contre 21,02 % pour le gré à gré. Toutefois, certaines années, notamment 2020, ont été marquées par une forte proportion de marchés passés par gré à gré (58,49 % de la valeur totale). En 2021 et 2019, les appels d'offres représentent respectivement 61,53 % et 63,14% de la valeur globale des marchés. Toutefois, la persistance du recours au gré à gré pour certains marchés de grande valeur montre que les défis liés à la transparence et à l'efficacité de la commande publique demeurent d'actualité.

Mots - clés : *marchés publics, modes de passation, appel d'offres ? gré à gré*

Abstract

This article analyzes the evolution of public procurement methods in the Democratic Republic of the Congo (DRC) between 2016 and 2021. Its objective is to examine the dynamics of the various procurement methods in order to assess how they evolved over the study period. A statistical approach, supported by documentary research, was used to analyze data obtained from the annual public procurement reports. The findings indicate that competitive procurement methods generally dominated throughout the study period. In 2016, 61% of public contracts were awarded through competitive bidding, compared with 35.5% through sole-source procurement and 2.84% through supplier consultation in terms of value. In 2017, competitive bidding accounted for 22.95% of contracts by number and 65.07% by value, while sole-source procurement represented 24.6% by number and 32% by value. In 2018, competitive bidding accounted for 75.84% of the total value of public contracts, compared with 21.02% for sole-source procurement. However, some years, particularly 2020, were characterized by a high proportion of contracts awarded through sole-source procurement (58.49% of the total contract value). In 2019 and 2021, competitive bidding represented 61.53% and 63.14% of the total value of public contracts, respectively. Nevertheless, the continued use of sole-source procurement for certain high-value contracts indicates that challenges related to transparency and the efficiency of public procurement remain a significant concern.

Keywords : *public procurement, procurement methods, competitive bidding, sole-source procurement.*

INTRODUCTION

Les marchés publics est une politique publique ou mode de gestion mis en place par le gouvernement congolais pour atteindre ses objectifs. Les marchés publics sont un élément essentiel de la fourniture des biens et services publics, de la bonne gouvernance, de l'acquisition des infrastructures de base, de l'achat des équipements publics et d'économies durables avec une croissance inclusive. Par conséquent, le renforcement du système de passation des marchés publics est primordial pour parvenir à des résultats concrets et durables et pour bâtir des institutions efficaces. Un système de passation des marchés publics performant permet également d'assurer une bonne gestion des deniers publics et un bon fonctionnement des services publics (Luwansangu, 2022).

Ainsi, dans la plupart des pays en développement, le système de passation des marchés publics est confronté à de nombreuses faiblesses, notamment l'insuffisance de la législation, la lenteur et la complexité des formalités, l'absence des mécanismes de contrôle, de transparence et de responsabilité, mais aussi de la corruption. Ces insuffisances ont nécessairement un effet négatif sur les finances publiques congolaises. Jadis, le système de passation des marchés publics en RDC a été régi par l'ordonnance loi n° 69/054 et 69/279 du 05 décembre 1969 (Esambo, 2016). Après un certain temps, cette ordonnance-loi et ses mesures d'exécution ne répondaient plus aux exigences de la transparence, de rationalité et d'efficacité. Ces

insuffisances sont en autres : l'inexistence des manuels de procédures et des dossiers-type; l'inexistence d'organe de recours ou de régulation/contrôle lors de la passation des marchés publics et des dispositions pénales spécifiques aux marchés publics (donc absence de transparence, de publicité dans la gestion des marchés publics); le recours abusif au mode de gré à gré; l'inexistence d'un environnement propice au développement des acteurs privés; l'inexistence des mécanismes de recours au profit de la partie lésée.

Ces insuffisances ont entraîné le dysfonctionnement du système de passation des marchés publics du point de vue de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité dans les marchés publics (Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics). Avant 2010, nous notons généralement de grandes insuffisances telles que : le budget de l'État s'écartait des priorités de la stratégie de développement ; la transparence budgétaire était affectée par l'importance des dépenses hors budget (le dépassement de l'exécution des dépenses courantes); la chaîne de la dépense souffrait de l'importance des procédures exceptionnelles; la sécurisation des recettes constituait un grand défi en raison de nombreux dysfonctionnements facilités par la multitude des règlements et des intervenants (Matabisi, 2021).

Pour faire face à cette difficulté, l'Etat congolais dans le cadre de ses réformes économiques et financières, avait entrepris une réforme profonde du système de passation des marchés publics à l'issue de laquelle le nouveau cadre légal fixe les règles fondamentales en matière de préparation des projets, de passation, de l'exécution et de contrôle des marchés publics (KABEYA, 2012). Ces règles mettent l'accent notamment sur : le principe d'appel d'offres sur celle de gré à gré dont le recours est autorisé pour des cas limitativement énumérés par la loi; le choix du candidat déterminé par l'offre économiquement la plus avantageuse et par le critère de la préférence nationale et régionale ; le principe de séparation nette des fonctions de gestion des marchés publics, de passation et celle de contrôle dont les structures chargées de les exercer ne peuvent en aucun cas les cumuler (ce principe de séparation des pouvoirs qui, en définitive fait la promotion de la traçabilité dans la passation des marchés publics, constitue dans le domaine de la gouvernance publique un gage de transparence) (Mwilanya, 2016); la possibilité de faire un recours auprès des autorités contractantes par l'entremise d'établissement public chargé de régler les différends; et enfin, ces règles mettent l'accent sur le contrôle des marchés publics assuré par les établissements publics et organes compétents chargés à cet effet (Loi n°10/010 du 27 avril 2010).

Ce cadre légal est complété par des textes réglementaires qui créent et organisent le fonctionnement des organes chargés de la préparation des marchés publics, du contrôle et de l'approbation desdits marchés. Ces textes réglementaires fixent également le manuel des procédures de la loi relative aux marchés publics à l'usage des intervenants (Kabunda, 2022). Malgré le renforcement du dispositif et réglementaire régissant les marchés publics à l'issue de la réforme de 2010 et au regard des constats, des nombreux dysfonctionnements semblent persister, empêchant ainsi le système de passation des marchés publics d'apporter sa contribution attendue dans le pays. C'est ainsi, après 16 ans de mise en œuvre de ce cadre légal, réglementaire et institutionnel, il nous a été utile de procéder à l'analyse de l'évolution des modes de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo depuis 2016 jusqu'à 2021 : une analyse statistique. Ainsi, notre problématique tourne au tour de la question suivante : Quelle évolution statistique caractérise les modes de passation des marchés publics en RDC sur la période 2010-2021 ? Compte tenu de la question précédente, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle « sur la période 2010-2021, l'évolution des modes de passation des marchés publics en RDC est caractérisée par la prédominance des procédures concurrentielles, malgré des variations ponctuelles selon les années ». Notre travail poursuit l'objectif suivant : « analyser l'évolution des modes de passation des marchés publics en RDC depuis 2010-2021. » Hormis l'introduction et la conclusion, cet article comprend les points ci-après : Revue de littérature, méthodologie, résultats et discussions.

I. REVUE DE LITTERATURE

Les marchés publics constituent un canal par lequel l'Etat fait recours pour satisfaire les besoins d'intérêt général de sa population. Pour ce faire, les marchés publics sont un domaine qui nécessite un encadrement par les lois du pays au regard de son importance au processus de développement des nations et aux ressources financières importantes qui sont affectées pour la réalisation des objectifs de chaque pays. La problématique des marchés publics a fait déjà l'objet de nombreuses Etudes. Ainsi, notre recherche ne constitue pas une première dans ce domaine. De son côté, Dizakana (2014), dans son étude menée sur « les pratiques frauduleuses dans la phase d'attribution des marchés publics, regard sur la loi 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marché publics en RDC ». Après examen de la question, l'auteur a indiqué que les pratiques

collusoires et coercitives dans l'attribution des marchés publics affectent négativement le bon fonctionnement des marchés publics en RDC.

Quant à Kwete (2023), dans son étude portant sur l'Evaluation du système de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo de 2011-2021 ». Au terme de sa recherche, l'auteur a révélé que les lacunes qui rendent le système de passation des marchés publics faibles sont notamment l'absence de mécanisme de redevabilité, le manque de transparence, la corruption, les pratiques collusoires, le non-respect de contrat de gré à gré, l'ingérence politique dans le processus de passation des marchés publics et le faible niveau de digitalisation du système, qui limite la traçabilité des opérations et réduit l'accès à l'information, et affaiblissant ainsi la transparence. S'agissant de Chilume (2019), qui a mené une étude sur « les marchés publics et dettes intérieures en République Démocratique du Congo de 2010-2018 : analyse et perspectives ». A l'issue de sa recherche, l'auteur a abouti à la conclusion selon laquelle le non-respect des engagements contractuels par l'Etat, notamment le paiement des factures issues des marchés publics, constitue l'une des principales causes de l'accroissement de la dette publique intérieure entre 2010-2018. Il constate également que les arriérés de paiement affectent négativement le secteur privé et le climat des affaires.

En ce qui concerne Boleme (2018), qui a mené une étude sur la gestion des marchés et les finances publiques en République Démocratique du Congo, a abouti à la conclusion selon laquelle qu'il existe une relation significative entre la gestion des marchés publics et la performance des finances publiques en RDC. L'auteur montre qu'une bonne gestion des marchés publics améliore les finances publiques, tandis que les mauvaises pratiques, le non-respect des procédures de passation et le manque de transparence affectent négativement la gestion financière de l'Etat. Ainsi, contrairement aux travaux précédents qui ont abordé les questions d'endettement public, de fraude, de performance financière et de gestion liées aux marchés publics, notre étude s'intéresse à l'analyse de l'évolution des modes de passation des marchés publics sous un angle statistique.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE

Pour atteindre notre objectif, nous avons fait recours à la méthode statistique, laquelle a permis de collecter, traiter, analyser et interpréter les données recueillies. Cette méthode a facilité la mise évidence des tendances observées dans l'utilisation des différents modes de passation des marchés publics.

Cette démarche a été appuyée par la technique documentaire, consistant à recourir aux différents textes légaux et règlementaires, rapports annuels des organes intervenant dans le système de passation des marchés publics, notamment l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), ainsi que certains travaux scientifiques et ouvrages.

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse comparative et critique visant à apprécier les changements intervenus dans les modes de passation des marchés publics congolais au cours de la période étudiée.

III. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1 Evolution de mode de passation des marchés publics en volume et en valeur

Tableau I. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2016.

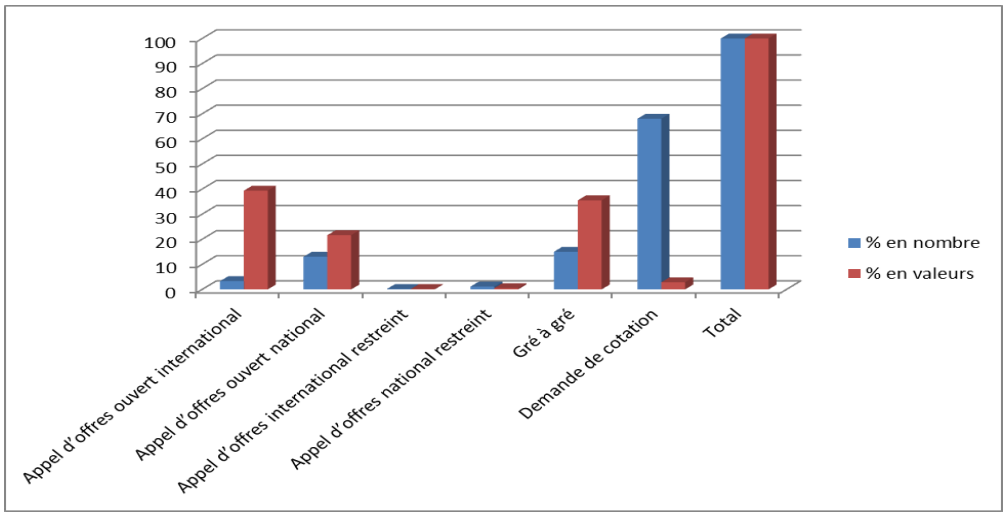
Modes de passation	Nombre	% en nombre	Valeurs en dollars	% en valeurs
Appel d'offres ouvert international	59	3,3	970 513 502,61	39,36
Appel d'offres ouvert national	227	13	532 737 078,01	21,61
Appel d'offres international restreint	3	0,2	4 218 720,35	0,17
Appel d'offres national restreint	20	1,1	12 925 531,67	0,52
Gré à gré	263	15	875 198 993,12	35,5
Demande de cotation	1220	68	69 981 263,52	2,84
Total	**1 792**	**100**	**2 465 575 088,29**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2016.

Le tableau I nous renseigne que 3, 3%, 13%, 0,2%, 1,1%, 15% et 68% de ces marchés ont été passés respectivement par appel d'offres ouvert international, appel d'offres ouvert national, appel d'offres international restreint, appel d'offres national restreint, par gré à gré et demande de cotation ou consultation des fournisseurs du point de vue de leur effectif total en 2016. En outre, nous constatons que l'appel d'offres représente 17,24% en volume et 61,66% en valeur.

En revanche, le gré à gré représente 14,67% en volume et 35,5% en valeur. Graphiquement, nous pouvons représenter cette réalité de la manière suivante :

Graphique n°1. Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2016.



Source : Auteur, sur base des données du tableau I.

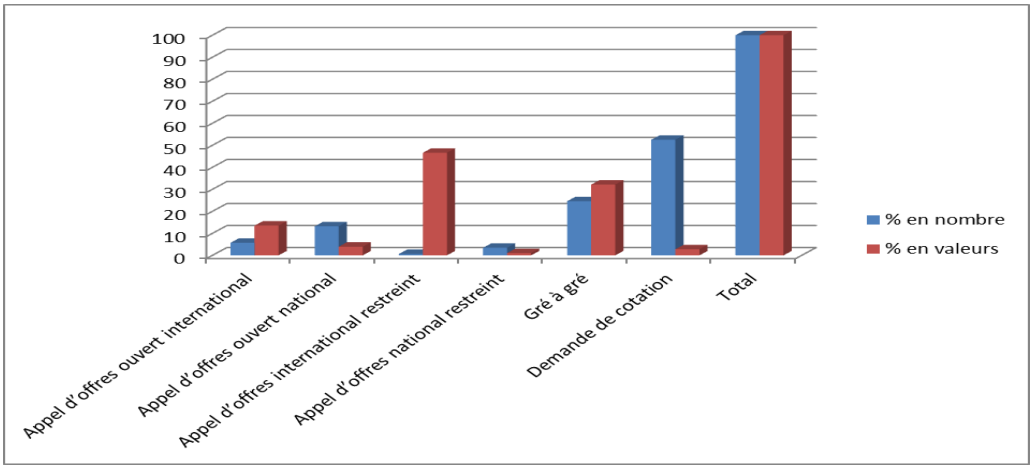
Tableau II. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2017.

Modes de passation	Nombre	% en nombre	Valeurs en dollars	% en valeurs
Appel d'offres ouvert international	63	5,7	194 648 899,27	13,51
Appel d'offres ouvert national	147	13,2	56 613 389,10	3,93
Appel d'offres international restreint	7	0,63	671 881 043,55	46,62
Appel d'offres national restreint	38	3,42	14 608 476,70	1,01
Gré à gré	273	24,6	463 154 564,41	32,14
Demande de cotation	584	52,52	40 208 929,35	2,79
Total	**1 112**	**100**	**1 441 115 302,38**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2017.

Les données de ce tableau révèlent que les autorités contractantes ont passés plus de marchés publics par mode de gré à gré, soit 24,6%, alors que les marchés publics passés par mode d'appel d'offres représentent 22,95% ; et ceux en dessous du seuil d'appel d'offres représentent 52,52% en termes de leur effectif en 2017. Par ailleurs, en termes de leur valeur, les marchés publics passés par appel d'offres représentent un pourcentage important, soit 65,07%, le gré à gré représente 32,14% et ceux en dessous du seuil d'appel d'offres représentent 2,79%. Le graphique ci-dessous donne l'illustration de la réalité du tableau 02 :

Graphique n°2 : Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2017.



Source : Auteur, sur base des données du tableau II.

Tableau III. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2018.

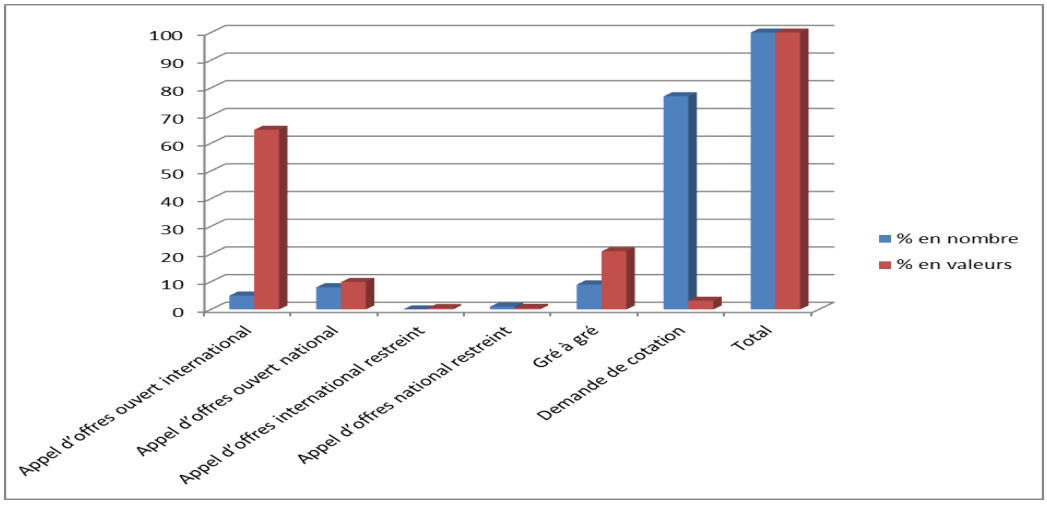
Modes de passation	Nombre	% en nombre	Valeurs en dollars	% en valeurs
Appel d'offres ouvert international	58	5	496 876 297,00	64,88
Appel d'offres ouvert national	97	8	75 899 922,00	9,91
Appel d'offres international restreint	1	0	3 918 158,00	0,51
Appel d'offres national restreint	15	1	4 173 087,00	0,54
Gré à gré	114	9	160 987 885,00	21,02
Demande de cotation	932	77	23 964 444,00	3,13
Total	**1217**	**100**	**765 819 793,00**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2018.

Ce tableau indique qu'en 2018 les marchés publics conclus par les autorités contractantes représentent 1 217 en volume et 765 819 793 en valeur. En outre, les marchés publics passés par appel d'offres ouvert international représentent 5% en volume et en valeur 64,88% ; ceux passés par appel d'offres ouvert national en volume représentent 8% et 9,91% en valeur ; les marchés publics passés par AOIR en volume représentent 0% et 0,51% en valeur ; les marchés publics passés par AONR représentent 1% en volume et 0,54% en valeur ; les marchés publics passés par le gré à gré représentent 9% en volume et 21% en valeur et ceux conclus par demande de cotation représentent 77% en volume et 3,13% en valeur.

Il sied de noter qu'en 2018 beaucoup de marchés publics ont été conclus par appel d'offres, soit 14% en volume et 75,84% en valeur suivi des marchés publics conclus par gré à gré représentant 9% en volume et 21,02% de la valeur globale. Ceux conclus par demande de cotation représentaient 77% en volume et 3,13% en valeur. Le graphique ci-dessous en donne l'illustration :

Graphique n°3 : Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2018.



Source : Auteur, sur base des données du tableau 03.

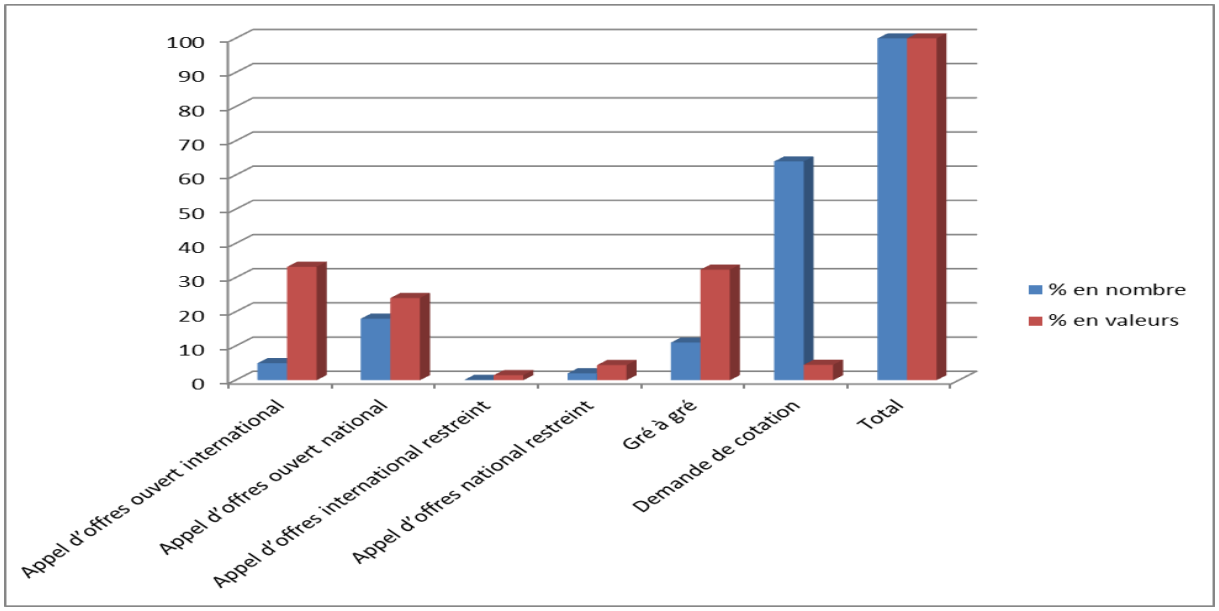
Tableau IV. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2019.

Modes de passation	Nombre	% en nombre	Valeurs en dollars	% en valeurs
Appel d'offres ouvert international	40	5	133 278 029,69	33,17
Appel d'offres ouvert national	134	18	96 684 617,22	24,06
Appel d'offres international restreint	1	0,1	5 966 672,52	1,48
Appel d'offres national restreint	13	2	17 803 245,14	4,43
Gré à gré	89	11	129 957 217,77	32,34
Demande de cotation	488	64	18 147 981,74	4,52
Total	**762**	**100**	**401 837 764,08**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2019.

Ce tableau nous renseigne qu'en 2019 les marchés publics conclus par les autorités contractantes représentent 762 en volume et 401 837 764,08 en valeur. Les marchés publics passés par appel d'offres ouvert international représentaient 5% en volume et en valeur 33,17% ; les marchés publics passés par appel d'offres ouvert national en volume représentent 18% et 24,06% en valeur ; les marchés publics passés par AOIR en volume représentent 0,1% et 1,48% en valeur ; les marchés publics passés par AONR représentent 2% en volume et 4,43% en valeur ; les marchés publics passés par le gré à gré représentent 11% en volume et 32,34% en valeur et ceux conclus par demande de cotation représentent 64% en volume et 4,52% en valeur. Ce qui revient à conclure que l'appel d'offres domine avec 25,1% en volume et 63,14 en valeur. Le graphique ci-dessous en donne l'illustration :

Graphique n°4 : Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2019.



Source : Auteur, sur base des données du tableau IV.

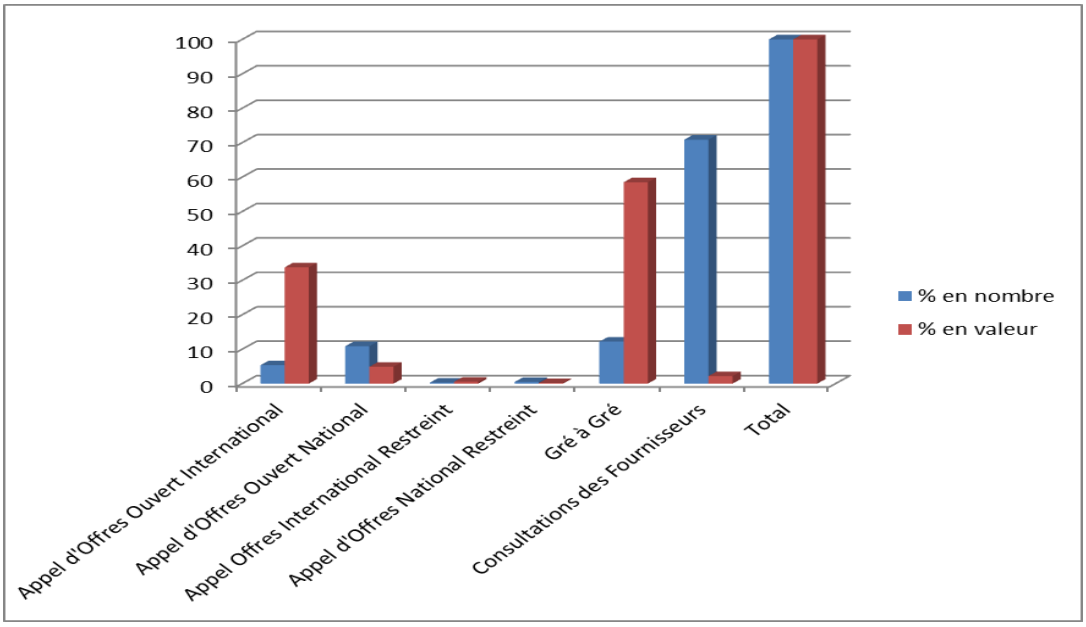
Tableau V. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2020.

Modes de passation	Nombre	% en nombre	Valeur (USD)	% en valeur
Appel d'Offres Ouvert International	56	5,33	322 078 590,59	33,77
Appel d'Offres Ouvert National	114	10,86	46 555 953,19	4,88
Appel Offres International Restreint	3	0,29	5 115 072,85	0,54
Appel d'Offres National Restreint	5	0,48	1 538 520,00	0,16
Gré à Gré	128	12,19	557 917 761,21	58,49
Consultations des Fournisseurs	744	70,86	20 625 300,89	2,16
Total	**1050**	**100**	**953 831 198,73**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2020.

Le tableau V nous renseigne que 5,33%, 10,86%, 0,29%, 0,48%, 12,19% et 70,86% de ces marchés ont été passés respectivement par appel d'offres ouvert international, appel d'offres ouvert national, appel d'offres international restreint, appel d'offres national restreint, par gré à gré et demande de cotation en volume et 33,77%, 4,88%, 0,54%, 0,16%, 58,49%, 2,16% en valeur. Eu égard de ce qui précède, nous disons qu'en 2020 les marchés publics passés par appels d'offres représentent 16,7% en volume et 39,35% en valeur. Par rapport aux marchés publics passés par gré à gré représentant 12,19% en volume et 58,49% en valeur. Les marchés publics par demande de cotation représentaient 70,86% en volume et 2,16% en valeur globale. Graphiquement, nous pouvons représenter cette réalité de la manière suivante :

Graphique n°5 : Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2020.



Source : Auteur, sur base des données du tableau V.

Tableau VI. Modes de passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2021.

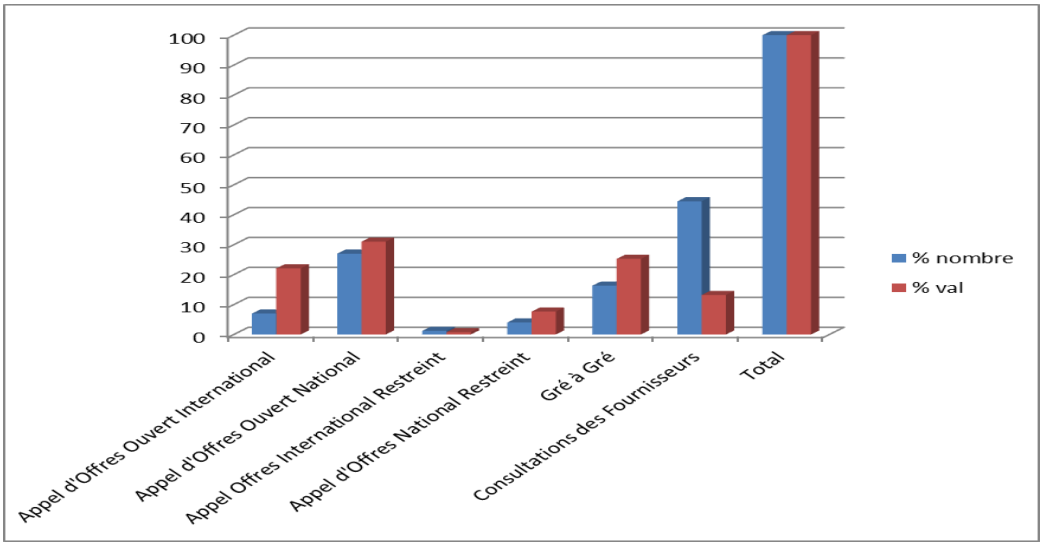
Méthodes de passation	**Nombre**	**% nombre**	**Valeur (USD)**	**% val**
Appel d'Offres Ouvert International	65	7	94 884 524,42	22,1
Appel d'Offres Ouvert National	245	27	133 171 449,66	31,01
Appel Offres International Restreint	11	1,2	3 355 538,36	0,78
Appel d'Offres National Restreint	41	4	32 819 866,09	7,64
Gré à Gré	150	16,3	108 479 797,34	25,26
Consultations des Fournisseurs	410	44,5	56 688 627,01	13,2
Total	**922**	**100**	**429 399 802,88**	**100**

Source : DSC de l'ARMP ; Rapport d'activités exercice 2021.

Ce tableau nous renseigne que 7% de ces marchés sont passés par appel d'offres ouvert international en volume et 22,1% de la valeur globale ; 27% de ces marchés publics ont été passés par appel d'offres ouvert national en volume et pour une valeur de 31,01% de la valeur globale ; 1,2% de ces marchés ont été passés par appel d'offres international restreint en volume et 0,78% de la valeur globale ; 4% de ces marchés ont été passés par appel d'offres national restreint en volume et 7,64% de la valeur globale ; 16,3% de ces marchés ont été passés par le gré à gré et 25,26% de la valeur globale, 44,5% de ces marchés représentaient les marchés publics par demande de cotation en volume et 13,2% de la valeur des marchés publics conclus par les autorités contractantes en 2021.

Quant à leur valeur et nombre, les marchés publics passés par appels d'offres ouverts représentent 39,2% de leur volume total et 61,53% de la valeur globale. Par ailleurs, les marchés publics passés par gré à gré représentent 16,3% de leur volume total et 25,26% de leur valeur globale des marchés publics conclus en 2021. Le graphique ci-dessous en donne l'illustration :

Graphique n°6 : Pourcentage du volume et de la valeur des marchés publics selon les modes de passation en 2021.



Source : Auteur, sur base des données du tableau 06.

IV. DISCUSSION DES RESULTATS

L'analyse des données relatives aux modes de passation des marchés publics en République démocratique du Congo sur la période 2016-2021 met en évidence une tendance générale à la prédominance des procédures concurrentielles, particulièrement l'appel d'offres, dans la valeur globale des marchés conclus par les autorités contractantes. Cette tendance confirme l'orientation voulue par la réforme introduite par la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, laquelle a consacré l'appel d'offres comme principe de base de la commande publique, tandis que le recours au gré à gré devrait demeurer une procédure exceptionnelle et strictement encadrée.

Les résultats montrent qu'en 2016, les appels d'offres représentaient 61,66 % de la valeur totale des marchés publics, contre 35,5 % pour le gré à gré et 2,84 % pour la demande de cotation. Cette situation traduit une certaine conformité du système aux principes de concurrence, de transparence et d'efficacité recherchés par la réforme. Toutefois, l'analyse en volume révèle une autre réalité : la demande de cotation représentait 68 % du nombre total des marchés, alors qu'elle ne pesait que faiblement dans la valeur financière globale. Ce contraste montre que les petits marchés sont majoritairement traités par des procédures simplifiées, tandis que les marchés de grande valeur sont davantage concentrés dans les appels d'offres et le gré à gré.

En 2017, la situation devient plus nuancée. Les appels d'offres ne représentent que 22,95 % du volume total des marchés, mais ils concentrent 65,07 % de leur valeur. À l'inverse, le gré à gré représente 24,6 % du nombre de marchés et 32,14 % de la valeur globale. Cette configuration indique que la lecture de la performance du système ne peut pas se limiter au nombre de marchés passés par chaque mode. Une procédure peut être minoritaire en volume mais dominante en valeur, ce qui justifie l'importance d'une analyse combinée du nombre et du montant des marchés. Cette double lecture permet de mieux apprécier le poids réel de chaque mode de passation dans la gestion des ressources publiques.

Les années 2018 et 2019 confirment la domination financière des appels d'offres. En 2018, ceux-ci concentrent 75,84 % de la valeur globale des marchés, contre 21,02 % pour le gré à gré. En 2019, ils représentent encore 63,14 % de la valeur totale, contre 32,34 % pour le gré à gré. Ces résultats permettent de soutenir que les procédures concurrentielles ont conservé une place centrale dans la commande publique congolaise au cours de la période étudiée. Ils confirment également l'hypothèse de départ selon laquelle l'évolution des modes de passation des marchés publics en RDC est marquée par une prédominance globale des procédures concurrentielles, malgré des fluctuations annuelles.

Cependant, l'année 2020 constitue un point de rupture important dans la série observée. Contrairement aux années précédentes, le gré à gré représente 58,49 % de la valeur totale des marchés conclus, contre 39,35 % pour les appels d'offres. Ce résultat montre que les procédures dérogatoires peuvent, certaines années, occuper une place financière supérieure aux procédures concurrentielles. Cette situation

appelle une interprétation prudente. Elle peut traduire soit des circonstances particulières ayant justifié le recours à l'entente directe, soit une persistance de pratiques dérogatoires dans l'attribution des marchés de grande valeur. Dans les deux cas, cette évolution souligne la nécessité d'un contrôle rigoureux des conditions de recours au gré à gré, afin d'éviter que l'exception ne devienne un mécanisme ordinaire de gestion de la commande publique.

En 2021, les appels d'offres retrouvent une position dominante, avec 61,53 % de la valeur globale des marchés, contre 25,26 % pour le gré à gré et 13,2 % pour la consultation des fournisseurs. Cette reprise confirme que l'année 2020 apparaît davantage comme une anomalie statistique ou une année de déséquilibre qu'une tendance durable. Néanmoins, la part encore importante du gré à gré en 2021 montre que les procédures non concurrentielles demeurent présentes dans le système congolais des marchés publics. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme marginales, surtout lorsqu'elles concernent des marchés financièrement significatifs.

Un autre enseignement majeur réside dans la place occupée par la demande de cotation ou consultation des fournisseurs. Ce mode de passation représente souvent une part élevée du volume des marchés, notamment 68 % en 2016, 77 % en 2018, 64 % en 2019 et 70,86 % en 2020. Pourtant, sa contribution à la valeur globale demeure généralement faible. Cette situation indique que la demande de cotation est principalement utilisée pour des marchés de faible montant. Elle joue donc un rôle important dans la gestion quotidienne des besoins administratifs, sans constituer le principal enjeu financier de la commande publique. En revanche, les appels d'offres et le gré à gré concentrent les montants les plus élevés, ce qui justifie que l'attention du contrôle public se porte prioritairement sur ces deux modes.

Ces résultats rejoignent les conclusions de Boleme (2017), selon lesquelles la bonne gestion des marchés publics contribue à l'amélioration de la performance des finances publiques. En effet, la prédominance des procédures concurrentielles peut être interprétée comme un indicateur favorable de transparence et de rationalisation de la dépense publique. Lorsque les marchés sont attribués par appel d'offres, les autorités contractantes sont censées favoriser la mise en concurrence, la comparaison des offres et la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette logique contribue, en principe, à limiter les risques de favoritisme, de surfacturation et de mauvaise allocation des ressources publiques.

Toutefois, les résultats confirment également les observations de Kwete (2023), qui met en évidence la persistance de faiblesses dans le système de passation des marchés publics en RDC. La présence récurrente du gré à gré, particulièrement dans certains marchés de grande valeur, révèle que la réforme de 2010 n'a pas totalement supprimé les pratiques dérogatoires. Elle a certes amélioré le cadre juridique et institutionnel, mais son effectivité reste conditionnée par la qualité des mécanismes de contrôle, la transparence des décisions, la publication des informations et la capacité des organes compétents à sanctionner les abus éventuels.

Ainsi, la prédominance des appels d'offres ne doit pas être interprétée comme une preuve suffisante de bonne gouvernance. Elle constitue un indicateur positif, mais elle ne renseigne pas à elle seule sur la qualité réelle des procédures, le niveau de concurrence effective, la régularité des évaluations, la sincérité des offres ou l'exécution correcte des contrats. Un marché peut être formellement attribué par appel d'offres tout en étant affecté par des pratiques de collusion, d'orientation préalable des critères ou de faible transparence dans l'évaluation. De même, un marché passé par gré à gré peut être légalement justifié dans certaines circonstances, mais il exige alors une motivation claire, une autorisation régulière et un contrôle renforcé.

En définitive, les résultats de cette étude montrent que le système congolais de passation des marchés publics a connu une évolution globalement favorable vers les procédures concurrentielles entre 2016 et 2021. Toutefois, cette évolution demeure fragile en raison de la persistance du gré à gré dans certains marchés de grande valeur et du poids important des procédures simplifiées en volume. L'enjeu n'est donc pas seulement d'augmenter la part des appels d'offres, mais de renforcer la qualité, la transparence et la traçabilité de l'ensemble du processus de passation, depuis la planification des besoins jusqu'à l'exécution effective des marchés.

CONCLUSION

Cette étude a eu pour objectif d'analyser l'évolution des modes de passation des marchés publics en République démocratique du Congo sur la période 2016-2021. À partir d'une approche statistique appuyée par la technique documentaire, les résultats montrent que les procédures concurrentielles, principalement

les appels d'offres, ont globalement dominé la période étudiée en valeur financière. Cette tendance confirme l'hypothèse selon laquelle l'évolution des modes de passation des marchés publics en RDC est caractérisée par une prédominance des procédures concurrentielles, malgré certaines variations annuelles. Toutefois, l'année 2020 constitue une exception notable, avec une forte proportion de marchés passés par gré à gré, représentant 58,49 % de la valeur globale des marchés conclus.

Cependant, la prédominance des appels d'offres ne suffit pas à elle seule à garantir l'efficacité et la transparence du système de commande publique. La persistance du recours au gré à gré pour certains marchés de grande valeur montre que des fragilités institutionnelles demeurent, notamment en matière de contrôle, de justification des procédures dérogatoires, de transparence et de redevabilité. Ainsi, l'amélioration du système congolais des marchés publics exige non seulement le respect des modes concurrentiels, mais aussi le renforcement des mécanismes de contrôle, la digitalisation des procédures, la publication des informations et le suivi rigoureux de l'exécution des contrats publics.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMP, Rapports annuels d'activités de 2012 à 2021
- BOLEME, C. (2017). *Impact des marchés publics sur la gestion des finances publiques en République Démocratique du Congo* (Mémoire de licence, Université de Kinshasa).
- CHILUME, S. (2019). *Marchés publics et dettes intérieures en République Démocratique du Congo de 2010-20218* (Mémoire de licence, Université de Kinshasa).
- DGCMP, Rapports annuels de 2017 à 2021
- DIZAKANA J. (2014). *Les pratiques frauduleuses dans la phase d'attribution des marchés publics, regard sur la loi 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics en RDC* (Université de Liège-ISC-de Kinshasa-Master en gestion et droit de l'entreprise).
- ESAMBO, J. L. (2016). *Le droit congolais des marchés publics*. Edition Harmattan. Paris.
- KABEYA, G. (2012). *Passation des marchés publics en République Démocratique du Congo : Tome I. Principes, règles, institutions, procédures, pratiques de passation et contentieux*. Editions Batena Ntambwe, Kinshasa.
- KABUNDA, J. (2022). *Guide pratique de planification, passation, contrôle, approbation et exécution selon la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics*. Kinshasa.
- KWETE, S. (2023). *Evaluation du système de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo de 2010 à 2022* (Mémoire de licence, Université de Kinshasa).
- Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics
- LUWASANGU, P. (2022). *Notes de cours des marchés publics*. L2 économie publique. UNIKIN.
- MATABISI, N. (2020). *Notes de cours des marchés publics*. L2 économie publique. UNIKIN.
- MWILANYA, W. (2016). *Le droit congolais des marchés publics*. Edition Harmattan. Paris.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

